



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 24 Septembre 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 31 **Absents avec** **Absents sans** **Votants : 33**
procurations : 2 **procurations :**

Date de convocation : 18/09/2026

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25/09/2026

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Malika BENSOUICI, Philippe STREMLER, Magalie GRANDSIMON, Xavier BERLUTEAU, Martine DESJARDINS, Didier ZERBIB, Michèle BENESSE, Cédric LACASSAGNE, Si Tat HOANG, Fabio VITULLI, Jérôme SICARDON, Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Sébastien LATT, Sylvie CASSAING, Philippe REGAL, Elodie RICHARD, Souria BELHANDOUZ, Jean-Paul JOHEL, Jeannine MIROUZE, Florian CELIE, Alain D'ORSO, Gilles DURET, Clara JACKIEWICZ, Vicky VALLIER, Julien LAUSSU, Cynthia GONZALEZ, Christian CUQ, Guy DELRIEU.

Excusés avec procurations : Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Hantavola SISTAC à Jeannine MIROUZE

Secrétaire : Magalie GRANDSIMON

N° DEL/2026-6-11

**Acquisition foncière
complémentaire au
lieu-dit Moulas dans
le cadre de
l'Agriparc parcelle
AX 21**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération du Conseil Municipal n°30-2021 en date du 17 mai 2021 pour la candidature auprès de la SAFER pour l'acquisition de la propriété de la ferme du Moulas pour un projet municipal d'Agriparc de maraichage et de ferme pédagogique.

Vu la délibération du conseil municipal n°55-2021 en date du 16 décembre 2021 pour l'acquisition d'un domaine agricole pour la création d'un Agriparc (ferme de Moulas).

Vu les délibérations du conseil municipal n°56-2021 et 08-3-2024 pour l'acquisition de nouvelles parcelles afin d'agrandir l'Agriparc.

Vu les articles L1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes qui ne prévoient la consultation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (service des Domaines) que lorsque le montant de l'acquisition est supérieur à 180 000 €.

Considérant que, dans le cadre de son projet d'AGRIPARC, la commune de Seysses a l'opportunité d'acquérir la parcelle AX 21 qui est entourée de parcelles communales constituant l'Agriparc, ce qui permet de participer à créer un ensemble cohérent et pourra faciliter l'activité des exploitants agricoles.

Considérant que la parcelle AX numéro 21, d'une superficie de 3 399 m² située au lieudit MOULAS, en zone A du PLU, appartient à Mme Marie Bernadette BARBERO.

Considérant que Mme BARBERO a donné son accord par courrier en date du 25/08/2026 pour la vente au profit de la commune pour 1,50 euro du mètre carré à savoir 5 098,50 €.

N° DEL/2026-6-11

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'acquérir** la parcelle cadastrée n° AX 21, d'une superficie de 3 399 m², située au lieu-dit Moulas au prix total de 5 098,50 €.
- De préciser** que les frais de notaires (estimés à 1 173 €) et tout autre frais qui seraient dus sont à la charge de la commune.
- D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
 au registre sont les signatures,
 pour copie conforme.

Secrétaire de séance
 Magalie GRANDSIMON



Le Maire,
 Jérôme BOUTELOUP

